



CITEO



Podensac le 3 novembre 2022

Communauté de Communes Convergence Garonne
Service Prévention et Gestion des Déchets
pgd@convergence-garonne.fr / 05 56 76 38 00

Objet : Simplification du tri des déchets au 1^{er} janvier 2023

Madame, Monsieur,

**Au 1^{er} janvier 2023, le geste de tri se simplifie !
Désormais, TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES vont dans le bac de tri sélectif !**

Ce qui change pour vous ?

En plus des cartons, papiers, emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, vous pourrez désormais jeter dans votre bac de tri : les pots de yaourt, les sachets, films et barquettes en plastique ainsi que les petits emballages en acier et aluminium (capsules de café, papier et opercules en aluminium, etc.).

Retrouvez dans le mémo joint à ce courrier les nouvelles consignes de tri.

Trier permet de jeter moins de déchets dans ses ordures ménagères et de participer à la création de nouvelles filières de recyclage. Les déchets issus du tri deviennent des matières premières utilisées dans la fabrication d'objets du quotidien. En recyclant, nos ressources naturelles sont donc préservées.

Cette simplification du tri est une obligation réglementaire fixée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et concerne l'ensemble des Français.

**À partir du mois de décembre 2022, les bacs de tri sélectifs VERTS
sont remplacés par des bacs de tri gris à couvercle JAUNE.**

L'objectif est d'utiliser une seule et même couleur, le jaune, pour le tri sélectif sur l'ensemble de la Communauté de Communes et au niveau national. Plus de doutes possibles sur la couleur du tri !

Vous possédez un bac vert pour le tri de vos déchets ? Vous êtes concernés.

L'échange et la livraison de votre nouveau bac se feront gratuitement à votre domicile le jour de la collecte sélective. Il vous sera simplement demandé de présenter votre bac de tri tous les 15 jours à la collecte sélective jusqu'au remplacement de votre bac. Pour rappel, la levée du bac de tri n'entraîne pas de surfacturation. Une information vous sera adressée le moment venu.

A noter qu'avec l'extension du geste de tri, c'est plus de déchets dans le bac de tri. Ainsi, vous passerez au volume supérieur (hors foyer 1 personne). Il sera néanmoins possible de conserver la taille de son bac actuel au cas par cas et sur demande dans un second temps.

Deux réunions publiques seront organisées pour vous présenter ces changements : **le jeudi 8 décembre à 18h30 à la Salle Polyvalente de Landiras et le jeudi 15 décembre à 18h30 au Sporting de Podensac.**

Le Service Prévention et Gestion des Déchets se tient à votre disposition par mail à pgd@convergence-garonne.fr ou encore via l'application **Montri** pour toutes demandes.

Grâce au tri, ensemble, nous agissons à la préservation de l'environnement. Nous vous remercions par avance pour votre contribution, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jocelyn DORÉ
Président de la
Communauté de Communes

Mylène DOREAU
Vice-Présidente en charge de la
Gestion des déchets

